

Passat® Plus - Herbicide

Composition :25 g/l d'imazamox

Formulation :Concentrée soluble (SL)

AMM n° :2171066

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Culture	Dose	Stade d'application	Nombre d'application	DAR	ZNT aquatique (DVP)	ZNT plantes non-cibles
Tournesol CLEARFIELD® PLUS*	2 l/ha	Entre BBCH 12 et 18	1 Fractionnement possible en 2 applications	F (BBCH 18)	5 m (5 m)	5 m

* uniquement sur les variétés de tournesol tolérantes à l'imazamox

Conditions d'emploi :

- N'appliquer Passat Plus que sur des parcelles sur lesquelles sont cultivées des variétés de tournesol tolérantes à l'imazamox (variétés CLEARFIELD® PLUS).
- Pour protéger les plantes non-cibles, respectez une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau.

Délai de rentrée dans la culture :6 heures après traitement

Classement toxicologique :



H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC
PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ
L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT
LE PRODUIT

 **BASF**
The Chemical Company

Herbicide

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)
 Conditionnement : bidon de 10 l (groupage par 2)

La matière active

L'imazamox appartient au groupe chimique des imidazolinones.

Non chimique : acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Formule brute : C₁₅ H₁₉ N₃ O₄

Masse molaire : 305,3

Le produit formulé: PASSAT PLUS

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,13

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite de stockage : -5°C - + 40°C

Toxicologie:

Toxicité aiguë p.o. DL50 rat : > 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :
<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Passat Plus est un herbicide de post-levée du tournesol **Clearfield® Plus** efficace sur de nombreuses dicotylédones et graminées.

Intérêt du produit

Passat Plus :

- Offre un champ d'action très large.
- Présente une bonne efficacité sur adventices difficiles (ambrosie, lampourde, ammi majus...)

Mode d'action

L'**imazamox** est absorbé par les très jeunes plantules et provoque l'inhibition de l'ALS (Acétolactate Synthase). Ceci entraîne un blocage de la synthèse d'acides aminés de la plante (valine, leucine et isoleucine) indispensable à sa croissance. L'**imazamox** est classé dans le groupe HRAC B.

Champ d'activité

Passat Plus à 2 l/ha en post-levée :

Adventices très sensibles - (95-100%)*

- Abutilon
- Amarante fausse blette
- Amarante réfléchie
- Chénopode blanc
- Chénopode hybride
- Datura
- Galinsoga

- Héliotrope d'Europe
- Ketmie d'Afrique
- Morelle noire
- Moutarde blanche
- Renouée des oiseaux
- Renouée persicaire
- Epiaire annuelle
- Lampourde d'Orient
- Digitale sanguine
- Millet commun
- Sétaire verticillée
- Sétaire verte

Adventices sensibles - (85-94%)*

- Ambrosie à feuille d'armoise
- Arroche étalée
- Matricaire
- Mercuriale annuelle
- Orobanche sp.
- Ray-grass d'Italie
- Séneçon commun
- Panic des marais

Adventices moyennement sensibles - (70-84%)

- Renouée faux liseron
- Cirse des champs
- Liseron des champs
- Pourpier
- Laiteron épineux
- Véronique de Perse

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Conditions d'application sur Tournesol CLEARFIELD® PLUS

Passat Plus s'utilise exclusivement sur les variétés tolérantes à cet herbicide, identifiables par la marque **Clearfield® Plus**. La liste des variétés **Clearfield® Plus** cultivables en France est disponible auprès de votre revendeur ou de BASF.

Ne pas appliquer Passat Plus sur des variétés non tolérantes à l'imazamox, sous peine de voir la culture détruite en quelques jours.

Dose : 2 l/ha

Passat Plus s'utilise en post-levée du tournesol **Clearfield® Plus**, à partir de 2 feuilles révolues (1 paire de feuilles) jusqu'au stade 8 feuilles (4 paires de feuilles) de la culture ; au delà de ce stade, la couverture par les feuilles du tournesol est telle que des inefficacités sont à craindre (effet parapluie).

Passat Plus s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées : du stade « cotylédons » jusqu'à 4 - 6 feuilles des dicotylédones et de 1 feuille à 1 talle pour les graminées adventices.

Dans les situations où une forte infestation de graminées est attendue, mettre en œuvre un programme de désherbage avec une application de produits adaptés, de pré-semis ou de post-semis pré-levée, tel que **Atic Aqua**, **Dakota-P**, suivi de **Passat Plus** en post-levée.

Gestion de l'ambrosie : nous recommandons un programme pré puis post avec une spécialité de post-semis pré-levée efficace contre l'ambrosie suivi de **Passat Plus** à la dose de 2L/ha.

Fractionnement en culture de tournesol CLEARFIELD® PLUS :

Dans certaines conditions et sur certaines espèces adventices «difficiles» ou à levées échelonnées (lampourde, mercuriale, graminées estivales, etc) **Passat Plus** peut s'utiliser en 2 applications fractionnées de post-levée :

- Une première application de **Passat Plus** sur des adventices jeunes (1 à 2 feuilles)
- Une seconde application de **Passat Plus**, dans un délai de 8 à 12 jours suivant la dynamique de développement des adventices.

Dans tous les cas respecter la dose maximum cumulée de 2 L/ha et par emblavement. Pour plus d'information sur ce sujet, demander conseil auprès de votre distributeur habituel.

Remarques :

Dans les jours qui suivent l'application de l'herbicide, la culture de tournesol **Clearfield® Plus** peut parfois manifester un jaunissement et/ou une réduction de hauteur. Ce phénomène est passager (1 à 2 semaines) et sans influence sur le rendement.

L'intensité varie en fonction :

- ♦ Des conditions d'application ; plus elles sont propices à l'absorption du produit, plus les phénomènes sont visibles.
- ♦ Des conditions météorologiques sur les jours qui encadrent l'application : des conditions poussantes ou une pluie dans les 3 jours qui suivent l'application favorisent l'expression du phénomène.

Système de production Clearfield® Plus tournesol :

La mise en place du système de production **Clearfield® Plus** à base de **Passat Plus** et de variétés de tournesol **Clearfield® Plus**, s'accompagne de mesures visant à pérenniser les bénéfices de cette technologie.

Ces mesures concernent principalement le tournesol adventice (a), les repousses de tournesol **Clearfield® Plus** (b), ainsi que le risque de développement d'adventices résistantes (c).

(a) -Tournesol adventice communément appelé « tournesol sauvage » (*Heliantus annuus*) :

Passat Plus est efficace sur l'adventice «tournesol sauvage», cependant cette adventice présente un fort risque d'acquisition du caractère de tolérance à l'imazamox par croisement avec le tournesol cultivé **Clearfield® Plus**. Il faut donc tout mettre en œuvre pour supprimer tous les tournesols adventices dans et autour des parcelles cultivées avec des variétés **Clearfield® Plus**.

Dans le but de pérenniser l'efficacité de la solution **Clearfield® Plus** sur cette adventice, des recommandations très strictes ont été mises au point. L'objectif de ces recommandations est de viser l'absence totale de plantes de tournesol adventice en fleur sur les parcelles de tournesol **Clearfield® Plus**.

Le respect des règles de base de l'agronomie est essentiel. Allonger la rotation, varier les façons culturales, alterner cultures d'hiver et de printemps ainsi que les modes d'action herbicide, contribuent pour une grande part à limiter le développement des plantes envahissantes en particulier du tournesol adventice.

- Réaliser des faux semis dès l'automne et au printemps, décaler la date de semis afin de laisser lever les tournesols adventices. Les détruire mécaniquement ou chimiquement avant l'implantation de la culture.
- Dès qu'un pied ou un foyer de tournesol adventice est repéré dans une parcelle, détruire cette adventice par arrachage manuel ou mécanique par binage.
- Nettoyer totalement les bordures de champs, les bandes enherbées, jachères adjacentes...
- Limiter la propagation de graines de tournesol adventice par l'intermédiaire du matériel de récolte (récolte des parcelles infestées en dernier).
- Après la récolte, réaliser un faux semis pour favoriser la levée puis la destruction des plantules indésirables. Détruire mécaniquement ou chimiquement les tournesols adventice dans l'inter-culture.

Préconisations spécifiques de Passat Plus en culture de tournesol Clearfield® Plus :

- En situation de tournesol adventice, tout champ ensemencé avec une variété **Clearfield® Plus** devra systématiquement être traité avec **Passat Plus**.
- Pour faciliter le positionnement herbicide de post-levée, favoriser les levées groupées du tournesol adventice par un travail du sol soigné réalisé le plus près possible du semis.
- Appliquer **Passat Plus** à la dose de 2 L/ha en post-levée, dès que les premières levées de tournesol adventice atteignent le stade 2-4 feuilles. **ATTENTION** les tournesols adventices peuvent redémarrer par les bourgeons axillaires si l'application est trop tardive (6-8 feuilles).

b) - Repousses de tournesol Clearfield® Plus :

- Les repousses de tournesols **Clearfield® Plus** peuvent être moins sensibles à certains inhibiteurs de l'ALS, mais elles restent très bien maîtrisées par les mêmes herbicides aujourd'hui utilisés contre les repousses de tournesols sensibles à l'**imazamox**. Ces herbicides sont généralement à base de **bromoxynil**, **2-4 MCPA**, **sulco-**

trione, **tembotrione**, **fluroxypyr** ou de **mésotrione**, **dicamba**, **clopyralid** (en fonction des cultures).

c) – Pérenniser l'efficacité herbicide de la solution Clearfield® Plus :

- Autant que possible, dans les cultures suivantes, éviter l'utilisation d'herbicides inhibiteur de l'ALS (Sulfonylurées, Triazolopyrimidines, Sulfonylamino-carbonyl-triazolinones), Pour plus d'information, demander conseil auprès de votre technicien.
- En céréales, prendre en compte les possibilités de désherbage à l'automne avec des modes d'action différents.
- Afin de pérenniser l'efficacité de la technologie **Clearfield® Plus**, BASF recommande la mise en oeuvre combinée de mesures agronomiques et chimiques à l'échelle de la rotation.
- Se reporter au paragraphe "Prévention de la résistance" sur cette même fiche. Pour plus de détails concernant ces mesures, renseignez-vous auprès de votre distributeur ou auprès de BASF.

Remarques générales

Respecter les conditions d'emploi habituelles pour des produits de post-levée, à savoir :

- ♦ Appliquer sur une culture en bon état végétatif.
- ♦ Appliquer lorsque les températures sont optimales pour le tournesol, c'est à dire de 15 à 25 °C.
- ♦ Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 10 °C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25 °C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application.
- ♦ Dans les conditions de sécheresse ou de forte chaleur (> 25 °C), traiter tôt le matin ou en soirée pour bénéficier d'une hygrométrie favorable.
- ♦ Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques (plus de 15 °C d'écart de température entre les minimum et les maximum au cours de la journée, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application).
- ♦ Différer l'application de 3 jours après une période froide et pluvieuse prolongée (≥3 jours).
- ♦ Appliquer sur feuillage sec.
- ♦ Traiter en l'absence de vent.
- ♦ Appliquer sur une culture ne souffrant d'aucun stress particulier. Ce stress peut être dû à une mauvaise implantation, à la présence de parasites ou de maladies, à des conditions climatiques défavorables (périodes de

Passat Plus

froid ou de fortes amplitudes thermiques, excès d'eau ou sécheresse) ou encore de carence minérale.

- ◆ Appliquer un volume de bouillie de 100 à 300 litres à l'hectare.
- ◆ Cultures adjacentes et dérives: toutes les cultures autres que les pois protéagineux, le soja, les tournesols **Clearfield® / Clearfield® Plus** sont susceptibles d'être affectées par **Passat Plus**. Respecter les précautions d'usage : traiter en l'absence de vent afin de limiter au maximum le risque de dérive sur les cultures voisines.

Cultures suivantes / Cultures de remplacement

Rotation culturale :

Après une culture de tournesol **Clearfield® Plus** désherbée avec **Passat Plus**, ne pas semer de chénopodiacées (betterave portegraine) et de crucifères (colza ou autres) à l'automne.

S'il est tombé moins de 200 mm de pluie entre l'application et le semis de la céréale suivante, son implantation en technique de semis direct est déconseillée. Dans ces conditions, la céréale sera implantée après un passage d'outil à disques (profondeur supérieure à 15 cm), ou mieux encore après un labour suivi d'une reprise.

Culture de remplacement :

En cas de destruction accidentelle de la culture (accident climatique, dégâts de ravageurs...), les cultures de tournesol **Clearfield® / Clearfield® Plus** ou de soja peuvent être implantées après un labour profond.

Nettoyage du pulvérisateur avant utilisation de Passat Plus

Les cultures de tournesol sont des cultures particulièrement sensibles aux résidus herbicides (par exemple herbicides auxiniques tels que **dicamba**, **fluroxypyr** et herbicides de la famille des sulfonilurées) qui peuvent subsister dans la cuve et autres éléments du pulvérisateur avant l'utilisation de **Passat Plus**. Afin d'éviter les risques de phytotoxicité dues à ces résidus herbicides, il est nécessaire de procéder à un nettoyage méticuleux du pulvérisateur aussitôt après leur application ; suivre les recommandations suivantes :

Rincer l'appareil et vidanger les fonds de cuve selon les recommandations réglementaires (cf Arrêté du 04/05/17). Ensuite, remplir partiellement la cuve et ajouter un produit nettoyant type All Clear^{®1} Extra (®1 = Marque déposée Dupont) ou Végénet^{®2} (®2 = Marque déposée Samabiol).

Mettre le dispositif de nettoyage de l'intérieur de la cuve (rotobuses) et l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes.

Faire en sorte que cette solution de nettoyage emprunte tous les circuits de l'appareil (jusqu'au bac incorporateur), puis la pulvériser jusqu'au désamorçage de l'appareil et vidanger le fond de cuve.

Retirer les buses, les pastilles et les filtres. Les nettoyer avec le produit de nettoyage.

Se reporter également aux recommandations figurant sur l'étiquette du produit nettoyant.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Passat Plus** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer les bidons manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Prévention de la résistance

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BAF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

- ® Marque déposée BASF.
- ®1 = Marque déposée DuPont
- ®2 = Marque déposée Samabiol
- ®3 = Marque déposée Surfagri

BASF France SAS
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI